



Les Produits Forestiers
DUBÉ
FOREST PRODUCTS

168

DC3

Prolongement de l'autoroute 20 entre
Cacouna et Trois-Pistoles

6211-06-056

L'Isle-Verte, le 28 mars 2002.

Luc Valiquette
Ministère de l'environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^{ème} étage
675, boul. René-Lévesque Est
QUEBEC, QC

OBJET : Déplacement du tracé de l'autoroute
Route : Autoroute 20
Municipalité : L'Isle-Verte

Monsieur,

Nous avons assisté le 20 mars dernier à la rencontre d'information du BAPE pour le projet de prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles.

Après la présentation, nous avons discuté avec les représentants du Ministère des Transports au sujet du tracé de l'autoroute sur les terrains de notre entreprise « Produits Forestiers Dubé ». Le tracé empiète de façon importante sur la limite sud de notre cour à bois et sur le site d'enfouissement. À notre avis, le tracé pourrait être déplacé d'une quarantaine de mètres plus vers le sud afin de réduire l'empiètement sur nos terrains et nous permettre une expansion future. *ET DE FAIRE LA VOIE DU SUD AUBIEU DE LA VOIE DU NORD*

Nous avons constaté une certaine ouverture du Ministère des Transports et nous sommes confiants de s'entendre avec eux pour faire déplacer le tracé qui est présenté entre le chemin du Coteau de Tuff et la rivière Verte. Nous vous demandons donc de considérer la présente demande dans le choix du tracé de prolongement de l'autoroute 20 vers Trois-Pistoles.

Recevez, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Francis Avoine
Directeur général

cc. Jean-Louis Loranger, ing. Directeur MTQ
Jacques Tremblay, Directeur BAPE

89, Villeraie, Isle-Verte, Rivière-du-Loup (Québec), G0L 1L0
Tel. (418)898-2641 Fax. (418)898-2928

Québec Machant

L'ISLE-VERTE

Anse de
L'Isle-Verte

Impacts s'appliquant à l'ensemble du réseau routier

Le gouvernement fédéral est ouvert à procéder à un échange de terrain. Cet échange de terrain permettra de réduire grandement l'impact du projet autoroutier sur la zone d'expansion de la réserve nationale de faune. Le terrain donné en échange, par le ministère des Transports, est situé du côté nord de la route 132 dans le secteur de la batture du fleuve Saint-Laurent. Cet échange de terrain permettra d'augmenter la superficie de la Réserve nationale de faune dans le secteur des battures en contrepartie d'une perte de superficie en milieu forestier.

ROUTE DE SAINT-PAUL

ROUTE DU 1^{er} RANG

DEUXIÈME RANG

